Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260305-D_20260314-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 26
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze, le cinq mars, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane ROUDAUT, Maire.

Objet :
2026-03-14
Avis du Conseil municipal sur la demande d'autorisation environnementale en vue de la création d'un crématorium à Plabennec (Dossier par CCPA)

Date de convocation du Conseil municipal :
18 février 2026

PRÉSENTS : M. ROUDAUT, maire ; M. HERLÉDAN, Mme BRUBAN, M. PÉNARGUÉAR, Mme CLOAREC, Mme LECOMPTE, M. SALAÜN, Mme COPPIN adjoints ; M. COMBROUX, M. NOURIS, M. KERLOC'H, Mme LALÇON, Mme ABIVEN, M. MERCIER, Mme FAGOT, M. GUILLEVIN, Mme L'HURIEC, Mme BIDEAU, M. BOURAYA, M. POULIQUEN, M. CARRALOU, Mme LANSONNEUR, M. BICREL, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme PAYA conseillers.

Absents ayant donné procuration :

M. LEROY	procuration à	M. SALAÜN
Mme TORRES	procuration à	M. MERCIER
M. CALVEZ	procuration à	Mme BRUBAN

Absents :

Secrétaire de séance :
Mme BIDEAU

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260305-D_20260314-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-03-14

Urbanisme

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN VUE DE LA CRÉATION D'UN CRÉMATORIUM À PLABENNEC

Rédacteur : Mounia Oualhaj
Rapporteur : Claudine Bruban

Le Conseil municipal de la Ville de Gouesnou est invité à se prononcer sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la Communauté de communes du pays des Abers. Cette demande, portée par son concessionnaire de service public, la Société du Crématorium de Plabennec, concerne un projet de création d'un crématorium sur la commune de Plabennec.

1. Contexte

Face à l'augmentation du recours à la crémation en France comme en Bretagne, la Communauté de communes du pays des Abers a engagé un projet de création d'un crématorium à Plabennec afin de répondre aux besoins croissants du territoire. Les projections indiquent qu'environ la moitié des défunts pourrait choisir la crémation dans les quinze prochaines années.

2. Présentation du projet

Le projet s'implante sur une ancienne parcelle agricole située dans une nouvelle zone d'activités en développement à Plabennec. La parcelle réservée au crématorium se trouve en fond de zone et bénéficie d'un environnement végétalisé naturel constitué de bosquets jouant un rôle de masque visuel. La zone de Penhoat, située au Sud-Est, accueille des activités artisanales et industrielles. La parcelle couvre une superficie de 9 011m². Le bâtiment projeté présente une surface de plancher de 514 m² et une emprise au sol de 834m².

À l'issue d'un appel d'offres, la Société des Crématoriums de France a été retenue le 4 mai 2023. Un contrat de concession d'une durée de vingt-sept ans a été conclu le 16 mai 2023. Depuis juillet 2023, la Société du Crématorium de Plabennec s'est substituée au délégataire initial pour assurer l'exploitation du service public.

Le fonctionnement du crématorium prévoit une montée en charge progressive, passant d'environ 500 crémations la première année à près de 990 en fin de concession. L'architecture et l'aménagement intérieur ont été pensés pour garantir des conditions de recueillement adaptées, comprenant une salle de cérémonie, un salon de convivialité ainsi qu'un parcours d'accompagnement destiné aux familles. L'installation sera équipée d'un appareil de crémation moderne et d'un système de filtration conforme aux normes en vigueur.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260305-D_20260314-DE

3. Procédure

La création d'un crématorium est soumise à autorisation préfectorale en application de l'article L. 2223-40 du Code général des collectivités territoriales. À l'issue d'un examen au cas par cas conduit au titre du Code de l'environnement, le Préfet de la région Bretagne a décidé, le 23 octobre 2023, de soumettre le projet à une évaluation environnementale.

La Communauté de Communes du Pays des Abers a donc déposé, par l'intermédiaire de son concessionnaire, une demande d'autorisation environnementale accompagnée d'une étude d'impact. Cette demande a été transmise au Préfet du Finistère le 19 janvier 2026.

La Ville de Gouesnou, située dans le périmètre d'affichage réglementaire prévu pour les installations classées, est appelée à rendre son avis dans un délai de deux mois.

L'étude d'impact conclut à des effets globalement faibles sur l'environnement. Les normes de qualité de l'air sont respectées et aucune nuisance sonore significative n'est identifiée. Les risques liés aux odeurs, aux vibrations et aux émissions lumineuses sont considérés comme négligeables. Le site ne présente pas de contraintes majeures en matière de sols, d'eau ou de risques naturels. Aucun monument historique, ni site protégé n'est concerné et l'intégration paysagère s'avère satisfaisante compte tenu du contexte de zone d'activités et de la présence d'éléments végétalisés.

Il est donc proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale déposée par la Communauté de communes du pays des Abers et portée par son concessionnaire de service public, la Société du Crématorium de Plabennec, pour la création d'un crématorium à Plabennec.

Annexe :

- Dossier de demande d'autorisation environnementale.

Avis de la commission Aménagement durable du lundi 23 février 2026 : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 5 mars 2026

La secrétaire de séance

Caroline Bideau

Le Maire,

Stéphane Roudaut

MAIRIE DE GOUESNOU 29850